



Société par Actions Simplifiée au capital de 5.885.318,70€
Siège Social : 561, Rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne
RCS Laval B 582 131 264

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-neuf avril,
à 11 heures 30,

Les actionnaires de la société LUMINESS se sont réunis en assemblée générale ordinaire à La Grande Arche – Paroi Nord 1, Parvis de La Défense – 92800 Puteaux, sur convocation du Conseil d'Administration en date du 14 avril 2026, en présentiel et par voie de vidéoconférence.

Les représentants du Comité Social et Économique ont été régulièrement convoqués. Monsieur Jérôme TRIDON assiste à l'assemblée.

Il est établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance ou participant par visioconférence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane LABADIE, Président de la société. Monsieur Dominique AUBURTIN, représentant PRESSE PARTICIPATIONS, présent par visioconférence, et Monsieur Florent BASLÉ, représentant le FCPE et présent, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre-Yves ROMAIN, présent est désigné comme secrétaire de l'assemblée.

La feuille de présence permet de constater que les conditions de quorum de l'assemblée générale ordinaire sont réunies. L'assemblée générale peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour et est déclarée valablement constituée.

Il est ensuite passé à l'étude de l'ordre du jour de l'assemblée. Le Président précise que les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires sont déposés sur le bureau.

Monsieur ROMAIN donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis le Président met au vote les résolutions suivantes :

Première résolution (*Décision de suppression du Conseil d'Administration statutaire*)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et des projets de modifications statutaires, décide de supprimer l'organe statutaire « Conseil d'Administration » de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 86.239 voix pour, 1.500 voix contre étant exprimées par le FCPE.

Deuxième résolution (*Décision de modifier certains articles des statuts sociaux*)

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide que les articles suivants des statuts actuellement en vigueur, en ce qu'ils font référence ou concernent le Conseil d'Administration :

- 4 – Siège Social,
- 9 – Cession et Transmission des Actions,
- 11 – Mode d'Exercice de la Direction Générale,
- 12 – Conseil d'Administration,
- 13 – Délibérations du Conseil,
- 14 – Pouvoirs du Conseil,
- 15 – Rémunération des administrateurs,
- 16 – Président du conseil d'administration,
- 17 – Président de la société, et
- 18 – Décisions collectives des associés.

sont supprimés ou modifiés ainsi qu'il est indiqué dans le texte des statuts modifiés ci-après annexé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 86.239 voix pour, 1.500 voix contre étant exprimées par le FCPE.

Troisième résolution (*Décision d'adoption des statuts sociaux modifiés*)

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution qui précède, et connaissance prise du projet de statuts modifiés de la société, décide d'adopter dans toutes leurs dispositions lesdits statuts, article par article, dont le texte demeurera ci-après annexé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 86.239 voix pour, 1.500 voix contre étant exprimées par le FCPE.

Quatrième résolution (*Pouvoirs pour formalités*)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

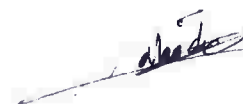
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

Le Secrétaire



M. Pierre-Yves ROMAIN

Le Président



M. Stéphane LABADIE